

ronnementales mettant en place un processus juste, efficace, transparent et largement ouvert au public.

Pourquoi le gouvernement a-t-il opté pour un petit examen interne superficiel de l'accord de libre-échange nord-américain qui n'est pas à la hauteur des critères du processus d'évaluation environnementale? Pourquoi le gouvernement est-il prêt à mettre de côté ses propres lois de protection de l'environnement pour se précipiter tête baissée dans l'ALENA?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, depuis un certain temps déjà, il y a des discussions gouvernementales internes et des discussions avec des députés de l'opposition sur la façon d'effectuer l'évaluation environnementale. Je crois même que nos vis-à-vis, y compris le député qui siège à côté de la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, ont participé à des discussions très approfondies sur le moyen de procéder.

Il a été précisé dès le départ que l'élaboration de la politique gouvernementale serait abordée séparément. En fait, le gouvernement a annoncé, en 1990, je crois, un processus d'évaluation environnementale.

L'ALENA est probablement le premier programme d'envergure à être examiné selon ce processus et les résultats dont nous avons fait part à la députée et à tous les Canadiens ont été excellents et très complets.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Nous avons entendu maintes fois les assurances du gouvernement. Il est évident que le gouvernement n'ose pas entreprendre une véritable évaluation environnementale de l'accord de libre-échange nord-américain.

Le bilan du gouvernement est éloquent: des promesses rompues, des coupes dans le Plan vert, une législation environnementale contournée et maintenant, au nom de la compétitivité et avec la volonté impitoyable de mettre tout le monde sur le même pied, un examen de la réglementation environnementale qui ne vise qu'à adoucir cette réglementation pour qu'elle n'entrave pas le commerce.

Quel mandat permet au gouvernement de faire disparaître les rares garde-fous environnementaux dont disposent les Canadiens qui demandent à être mieux protégés, pas moins protégés, contre le dangereux cocktail chimique. . .

M. le Président: Je crois que la députée a formulé sa question.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il y a un point avec lequel je suis d'accord, c'est que le bilan du gouvernement en matière d'environnement est éloquent: il est l'un des meilleurs au

monde, comme l'a déclaré Mostafa Tolba, du PNUE dont il était directeur avant d'être remplacé par un Canadien, et comme l'a aussi déclaré il y a quelques semaines le président Clinton.

L'examen de la réglementation environnementale entrepris dans environ 20 ministères, y compris Environnement Canada, est un examen que les gouvernements doivent effectuer de temps à autre. Notre but est de maintenir les normes de protection de la santé et de l'environnement et c'est ce que j'ai déclaré clairement dès le départ.

Pour placer les choses dans une juste perspective, je peux dire à la députée, comme je l'ai déjà dit à l'occasion d'une réunion des cadres de l'association canadienne des producteurs de pétrole, que le gouvernement prévoit que la réglementation sera renforcée au cours des années à venir. Elle ne sera pas affaiblie. Nous voulons cependant agir efficacement et, en un sens, cela contribue à la compétitivité du Canada dans le domaine environnemental, à sa compétitivité globale.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE MONTRÉLAISE

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Montréal métropolitain. Hier, à la Chambre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a admis que, dans la ville de Montréal, les changements touchant l'assurance-chômage vont couper quasiment de un demi-milliard de dollars l'économie montréalaise. J'aimerais donc poser une question directement au ministre responsable. Quelles actions envisage-t-il face à cette situation intolérable pour une population dont 250 000 personnes n'ont pas d'emploi?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la prémisse de la question de l'honorable députée est complètement erronée. Elle est basée sur les conclusions d'une étude erronée qui ne tient pas compte, par exemple, que les Montréalais recevront—parce qu'on attribue aux projets de loi C-21 et C-113 les changements proposés—ce manque à gagner.

• (1440)

Or, la réalité, c'est que les Montréalais recevront plus de 4 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage entre la période allant de 1990 à 1994. Des montants d'argent supplémentaires de 800 millions de dollars seront accordés à Montréal pour financer les activités de formation et de réemploi pour cette période